

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

## « Gagnez un Forfait pour 2 personnes d'une valeur de 500 \$ à l'Auberge du Chemin Faisant au Témiscouata! »

### MRC de Témiscouata (Tourisme Témiscouata)

5, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1X0

Sans frais : 1 877 303-6725 ou 418 899-6725

Télécopieur: 418 899-2000

[info@tourismetemiscouata.qc.ca](mailto:info@tourismetemiscouata.qc.ca)

Le concours « **Gagnez un Forfait pour 2 personnes d'une valeur de 500 \$ à l'Auberge du Chemin Faisant au Témiscouata!** » débute le 21 mai 2025 à midi (HAE - Heure Avancée de l'Est) et se termine le 4 décembre 2025 à 23 h 59 (HNE - Heure Normale de l'Est), date limite de participation.

Le tirage aura lieu à 10 h (HNE) environ, le 5 décembre 2025, dans les bureaux de la *MRC de Témiscouata* à Témiscouata-sur-le-Lac.

---

## ADMISSIBILITÉ

Ce concours, disponible en version française seulement, est ouvert aux résidents du Québec qui ont atteint l'âge de la majorité (18 ans).

Sont exclus les employés, représentants et mandataires de *Tourisme Témiscouata* (le « commanditaire ») et de ses sociétés mères, apparentées et affiliées, agences de publicité et de promotion et fournisseurs de prix, matériel et services liés au présent concours (notamment la *MRC de Témiscouata*, *Vertisoft* et *L'Auberge du Chemin Faisant*), les membres de leur famille immédiate (ex : père, mère, frère(s), sœur(s), enfant(s)) ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Le concours est soumis aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

---

## COMMENT PARTICIPER

Vous devez accéder au concours, soit via Woobox directement (<https://woobox.com/ho7gga>) ou via le site Web de Tourisme Témiscouata (<https://www.tourismetemiscouata.qc.ca/concours>) et compléter le formulaire de participation. Il est obligatoire de cocher la case comme quoi vous consentez au présent règlement afin de compléter votre inscription. Devenir fan de la page Facebook n'est qu'optionnel. Aucun achat requis.

Toute personne utilisant un nom d'emprunt, un nom de plume ou une fausse identité dans le formulaire d'inscription verra sa participation annulée et **toute tentative soupçonnée afin de participer plus de fois que permis** (voir section [PARTICIPATIONS](#)) sera jugée comme enfreignant le présent règlement et annulera tous les bulletins de participation de la personne en faute.

---

## PARTICIPATIONS

Une seule inscription par personne par mois civil pour la durée du concours sera acceptée (ce qui donne jusqu'à un maximum de 8 chances de participer).

Ceci est sujet à changement en cas d'attaque(s) robotisée(s) (inscriptions massives). Nous nous gardons le droit de mettre à jour les conditions du concours / le règlement à tout moment dans de telles éventualités.

---

## LE PRIX

Les participants courent la chance de gagner un séjour pour deux personnes à **l'Auberge du Chemin Faisant** au Témiscouata, prix d'une valeur de 500 \$ incluant :

- une nuit dans une suite (les plus grandes chambres),
- le petit déjeuner,
- un apéritif
- et le souper en 7 services.

Taxes et services inclus

Prix valide pour l'année 2026 (réservation obligatoire afin de s'assurer de la disponibilité de la chambre).

(Non échangeable, non monnayable)

---

## TIRAGE ET RÉCLAMATION DU PRIX

Un tirage au sort parmi toutes les fiches de participation (voir section [PARTICIPATIONS](#)) sera fait électroniquement par un représentant de la *MRC de Témiscouata (Tourisme Témiscouata)*, le 5 décembre 2025 à 10 h (HNE) environ.

Afin d'être déclaré(e) gagnant(e), le/la participant(e) dont la fiche de participation a été pigée devra, en plus de satisfaire aux critères d'admissibilité du concours et de se conformer à son règlement :

- ✓ Avoir correctement répondu à une question d'ordre mathématique dans le formulaire de participation du concours;
- ✓ Confirmer par écrit son acceptation du prix tel quel (non-échangeable, non-monnayable) dans les 7 jours suivant le moment où il/elle a été contacté(e).

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus, le/la participant(e) sélectionné(e) sera automatiquement disqualifié(e) et perdra tout droit au prix, et l'organisateur du concours procédera à un nouveau tirage au sort jusqu'à ce qu'une personne gagnante soit officiellement déterminée. Le/la participant(e) sélectionné(e) n'aura aucun recours quant à la décision de l'organisateur du concours. Le(s) participant(s) sélectionné(s) sera/seront

contacté(s) par téléphone et/ou par courriel.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Il est possible d'obtenir une copie du règlement en cliquant sur le lien au bas de la page concours (à l'adresse : <https://woobox.com/ho7gqa>) ou en en faisant la demande directement au bureau de la MRC de Témiscouata.

Le nom de la personne gagnante sera annoncé, dans les semaines suivant la fin du concours, sur la **page Facebook de Tourisme Témiscouata** (<https://www.facebook.com/TourismeTémiscouata>) et directement sur la page du concours (<https://www.tourismetémiscouata.qc.ca/concours>).

Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions/de participations reçues.

En participant au concours, les participants libèrent et tiennent indemnes *Meta (Facebook)\**, l'organisateur du concours (*Tourisme Témiscouata*), leurs agences de publicité et de promotion, les juges du concours, leurs sociétés affiliées ainsi que leurs directeurs, mandataires, propriétaires, partenaires, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et administrateurs respectifs de toute responsabilité liée au concours ou, dans le cas du/de la participant(e) déclaré(e) gagnant(e), au prix.

En acceptant un prix, la personne gagnante accepte que ses noms, ville de résidence, voix, déclarations, photographies ou portrait soient utilisés à des fins publicitaires ou d'information, sous quelque format que ce soit, sans autre rémunération ou avis.

Ce concours sera tenu conformément au présent règlement, lequel peut être modifié à tout moment par les représentants de la *MRC de Témiscouata* pour ce concours (*Tourisme Témiscouata* et *Vertisoft*). Les participants doivent respecter le présent règlement et seront réputés avoir reçu et compris ce dernier en participant au concours. Les modalités du concours, telles qu'elles sont définies dans le présent règlement, ne peuvent faire l'objet d'un amendement ou d'une contre-proposition, sauf tel que stipulé dans le présent règlement.

La *MRC de Témiscouata (Tourisme Témiscouata)* n'assume aucune responsabilité en cas de défaillance d'internet ou du site Web durant la période promotionnelle, en cas de tout problème ou défaillance technique touchant des lignes ou un réseau téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique, des logiciels ou un système de transmission de courriels ainsi qu'en cas de la congestion d'internet ou de tout site Web, ou encore en cas de toute combinaison de ces facteurs. Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de cette promotion contrevient au Code criminel et aux lois civiles; le cas échéant, les Commanditaires se réservent le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi, notamment au moyen de poursuites au criminel.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin d'être tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

---

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### CONFIRMATION DES INFORMATIONS COLLECTÉES

Via le formulaire d'inscription au concours, nous amassons ces informations personnelles :

- Prénom et Nom;
- Genre (pour personnaliser les communications au besoin);
- Téléphone;

- Adresse courriel;
- Ville (au Québec);
- Adresse IP à partir d'où l'inscription au concours a été réalisée.

Il est requis de fournir toutes ces informations, sauf celle du genre, pour participer au concours. L'adresse IP est détectée automatiquement par les systèmes quant à elle.

À noter que le champ d'adresse courriel figure deux fois dans le formulaire afin de nous aider à faire des ajustements dans les adresses qui comportent des fautes de frappe.

D'autres informations ne permettant pas d'identifier un individu personnellement peuvent également être collectées via le concours à des fins de statistiques et de gestion informatique (ex : nombre de visites sur les pages du concours ou sur des pages référées par le concours). Ceci pourrait inclure l'utilisation de témoins (« cookies ») pour, par exemple, limiter la fréquence de participation au concours par personne / identifiant d'utilisateur Facebook selon ce qui est applicable.

## UTILITÉ DES INFORMATIONS COLLECTÉES

1. Pour confirmer l'éligibilité du/de la participant(e) en regard des règles et conditions du concours :
  - a. Prénom et Nom;
  - b. Adresse courriel;
  - c. Ville (au Québec);
  - d. Adresse IP.
2. Pour contacter la personne gagnante :
  - a. Prénom et Nom;
  - b. Genre (pour personnaliser les communications au besoin);
  - c. Téléphone;
  - d. Adresse courriel.
3. Pour annoncer la personne qui a gagné le concours :
  - a. Prénom et Nom;
  - b. Genre (pour personnaliser les communications au besoin);
  - c. Ville (au Québec).
4. Pour inscrire les participants à l'infolettre de Tourisme Témiscouata et/ou celle de l'Auberge du Chemin Faisant, s'ils en ont donné le consentement via le formulaire de participation :
  - a. Prénom et Nom;
  - b. Genre (pour personnaliser les communications au besoin);
  - c. Adresse courriel.

## ORGANISATIONS/ENTREPRISES AYANT ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### [Tourisme Témiscouata via la MRC de Témiscouata](#) (commanditaire du concours)

- L'organisation aura accès à toutes les informations et s'en servira pour :
  - o Confirmer l'éligibilité de la ou des personnes pignée(s) au sort;
  - o Contacter la personne gagnante;
  - o Annoncer la personne gagnante;
  - o Ajouter des abonné(e)s à son infolettre (pour les participant(e)s qui en auront donné le consentement explicite).

### [Vertisoft](#) (gestionnaire du concours et support Web/technique pour le site internet de Tourisme Témiscouata)

- L'entreprise aura accès à l'information pour :
  - o Effectuer un suivi sur le déroulement du concours (vérifier s'il y a des attaques de SPAM / d'inscriptions massives, etc.);

- Vérifier l'éligibilité de participants au besoin;
- Exporter et préparer l'information à envoyer au commanditaire;
- Exporter et préparer l'information à envoyer au partenaire (L'Auberge du Chemin Faisant) pour les inscriptions à son infolettre (pour ceux qui en auront donné le consentement explicite);
- Exporter, préparer l'information et ajouter des inscriptions à l'infolettre de Tourisme Témiscouata (pour ceux qui en auront donné le consentement explicite).

#### **L'Auberge du Chemin Faisant (partenaire du concours)**

- L'entreprise recevra l'information pour :
  - Ajouter des abonné(e)s à son infolettre (pour les participant(e)s qui en auront donné le consentement explicite).

#### **Woobox (hôte/plateforme du concours)**

- Les données sont hébergées sur des serveurs AWS basés aux États-Unis.
- Les données ne sont pas partagées par Woobox à l'extérieur de la compagnie, sauf aux gestionnaires du concours (Vertisoft/Tourisme Témiscouata) ou, si applicable, pour se conformer à des demandes gouvernementales ou légales.
- Le contrôle des informations revient aux gestionnaires du concours (Vertisoft/Tourisme Témiscouata). Par exemple, si ceux-ci suppriment les données d'un concours, elles seront supprimées des serveurs de Woobox.

Pour plus de détails, il est possible de consulter les pages [User Terms of Service \(conditions d'utilisation des utilisateurs\)](#), [Sponsor Terms of Service \(conditions d'utilisation des commanditaires\)](#) et [Privacy Policy \(politique de confidentialité\)](#) du site Web de Woobox.

Les informations ne seront pas distribuées ni vendues à d'autres personnes, entreprises ou organisations tierces.

#### **ABONNEMENT À UNE/DES INFOLETTRE(S)**

Les participant(e)s qui cochent une case correspondant à l'inscription à une infolettre consentent à être ajouté(e)s à une liste d'envoi de courriels promotionnels via l'entreprise identifiée (Tourisme Témiscouata et/ou L'Auberge du Chemin Faisant).

En tout temps, une demande de désabonnement peut être faite auprès de l'entreprise qui envoie des courriels (soit via un lien de désabonnement au bas de l'infolettre ou en formulant une demande écrite par courriel), si applicable.

Un nouveau consentement fourni via le concours peut annuler toute demande de désabonnement passée, si applicable.

---

\* Cette promotion n'est en aucun cas parrainée, soutenue ou gérée par *Meta (Facebook)*, ni y est associée. Vous soumettez votre information à la *MRC de Témiscouata (Tourisme Témiscouata)* et non à *Meta (Facebook)*. En participant à cette promotion, vous acceptez de libérer *Meta (Facebook)* de toute poursuite.